

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00445 Numéro SIREN : 883 430 316 Nom ou dénomination : 2P2M
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 6542

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

2P2M

SAS au capital de 4 000 € (quatre mille euros)

dont le siège social se situe : 8 RUE GEORGES CADOU DAL

inscrite au RCS de VANNES sous le numéro B 883430316

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/11/2022 à PLUMELEC.

L'assemblée est présidée par JULIEN FRAYSSINET, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- JULIEN FRAYSSINET, détenant 201 part(s) sociale(s)
- CYRIL NALLET, détenant 199 part(s) sociale(s)

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du Président, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rémunération du Président
- agrément d'un nouvel associé
- rémunération du directeur général

Résolution 1 - Rémunération du Président

L'Assemblée générale des associés décide qu'il percevra en qualité de Président une rémunération fixe mensuelle de 1 700 euros (mille sept cents euros), à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire.

Résolution 2 - Agrément d'un nouvel associé

Après avoir pris connaissance du projet de cession qui a été notifié à la société, il a été décidé d'agréer, comme nouvel associé Cyril Nallet.

Compte tenu de cette résolution, et sous réserve de la réalisation définitive de la cession, il est décidé, afin de tenir compte de la nouvelle répartition du capital, de modifier l'article des statuts portant sur le capital qui sera rédigé ainsi :

Le capital social de la société 2P2M est fixé à 4000€, soit 400 Parts, et il est réparti comme tel:

- 201 parts à monsieur Frayssinet Julien, soit la moitié et 1 part de plus.
- 199 parts à monsieur Nallet Cyril, soit la moitié et 1 part en moins.

Résolution 3 – Nomination du nouvel associé

Il est convenu que le nouvel associé Cyril Nallet est nommé Directeur General.

Résolution 4 - Rémunération du directeur général

L'Assemblée générale des associés décide qu'il percevra, en qualité de directeur général une rémunération fixe mensuelle de 700 euros, à compter de ce jour et jusqu'à décision contraire.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Plumelice, le 01/11/2022 en 2 exemplaires.

SIGNATURES :

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Na. P. L.' with a long, sweeping horizontal stroke underneath.